

// AQUARYL TOP MAT //

Application du Décret en Conseil d'Etat relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets en application des articles 13-I et 13-II de la loi AGECE

1. QUALITES ET CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PRODUIT

III - Incorporation de matière recyclée	Produit ne contenant pas de matière recyclée
VI - Recyclabilité	Produit non recyclable
IX - Présence de substances dangereuses	Le produit ne contient pas de substance dangereuse
Ecocontribution	Aucune prime ou pénalité d'éco-contribution pour le produit